

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/599 du 28/06/84
/MTPS.DGTFP.DFP.
portant reclassement et nomination de Monsieur
MBOUSSA Samuel, Agent Spécial de 7^e échelon des
S.A.F.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonction-
naires;

D.G.B.

(/u l'arrêté n°2067/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime sur la solde
des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant Statut
Général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le Statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers;

D.C.F.

(/u le décret n°67-50/FP-DE du 24 Février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en
son article 1er Paragraphe 2;

(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des Avance-
ments des agents de l'Etat;

(/u le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80-644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n°81-017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du
Gouvernement;

(/u l'arrêté n°2700/MTPS.DGTFP.DFP. du 27 Mai 1981 autorisant Monsieur
MBOUSSA Samuel, Agent Spécial de 5^e échelon à se rendre en France pour y suivre
un stage de formation;

(/u l'arrêté n°7798/MTPS.DGTFP.DFP.S.A.V. du 18/6/82 portant promotion
au titre de l'année 1982 de certains fonctionnaires des cadres des catégories C
et D des S.A.F. (Administration Générale)

(/u la Lettre n°220/MC-CAS-SG. du 27 Février 1984 du Ministre du Commerce
transmettant le dossier de l'intéressé;

(/u le décret n°83-320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°62-426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur MOUSSA Samuel, Agent Spécial de 7^e échelon Indice 620 des cadres de la catégorie C hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale) en service au Secrétariat Général au Commerce à Brazzaville, titulaire du Diplôme sur la réglementation et le contrôle économique, la répression des fraudes et le contrôle quantitatif et qualitatif des produits, obtenu à Paris (France), est reclassé à la catégorie 4 hiérarchie I et nommé Administrateur de 1^{er} échelon Indice 790. ACC: néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 27.1.84, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

BRAZZAVILLE, le 28 JUIN 1984

Bernard COMBO MATSIOMI.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- S.G.Commerce 2
- SGCN/EC 2
- DOSSIER 3
- Intéressé 1